REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

Le Président

DECISION N°.....038...../CENI/BUR/19 DU .....22 MAR 2019..... PORTANT REAMENAGEMENT DU CALENDRIER DE L'ELECTION DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DE PROVINCE

Le Bureau,

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement l'article 211 ;

Vu la Loi organique n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante, spécialement les articles 9, point 1, 24 ter, 25 points 3 et 16 ;

Vu la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement les articles 68 à 72, 118, 158 à 173 ;

Vu la Loi n°18/005 du 08 mai 2018 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales, spécialement l'Annexe I ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°004/CAB/P/AN/AM/2013 du 07 juin 2013 portant entérinement de la désignation des Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu les Résolutions de l'Assemblée nationale n°002/CAB/P/AN/AM/2015 du 09 novembre 2015 et n°003/CAB/P/AN/AM/2015 du 16 novembre 2015 portant entérinement des Membres du Bureau, en qualité respectivement de Président, de Vice-président et de Questeur de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°002/CAB/P/AN/2017 du 15 juin 2017 portant entérinement des membres du Bureau, respectivement en qualité de Questeur et de Questeur Adjoint de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°13/058 du 12 juin 2013 portant investiture des Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BCCE en face du Building ONATRA)
Tél. (+243) 824200090 - (+243) 978968299 –E-mail : cenicongodemocratique@gmail.com
Site web: www.ceni.cd

Vu l'Ordonnance n°15/083 du 16 novembre 2015 portant investiture de trois Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°17/023 du 24 juin 2017 portant investiture de deux Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission électorale nationale indépendante, tel que déclaré conforme à la Constitution par la Cour suprême de justice faisant office de Cour constitutionnelle, en son Arrêt R.CONST.267/TSR du 06 décembre 2013, spécialement l'article 60 ;

Vu la Décision n°001BIS/CENI/BUR/18 du 19 février 2018 portant mesures d'application de la loi n°06/006 du 09 mars 2006 relative à l'organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu la Décision n°065/CENI/BUR/17 du 05 novembre 2017 portant publication du calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ;

Vu la Décision n°018/CENI/BUR/18 du 23 juin 2018 portant convocation de l'électorat et ouverture des Bureaux de réception et de traitement des candidatures pour les élections présidentielle, législatives, nationales et provinciales ;

Vu la décision n°045 bis/CENI/BUR/18 du 21 novembre 2018 portant publication de la liste des bureaux de vote et de dépouillement et leur ressort pour les élections du Président de la République, des Députés nationaux et des Députés provinciaux du 23 décembre 2018 ;

Vu la Décision n°48bis/CENI/BUR/18 du 14 décembre 2018 portant fixation du nombre d'électeurs par bureaux de vote et de dépouillement pour les élections présidentielle, législatives et provinciales du 23 décembre 2013 ;

Vu la Décision n°050/CENI/BUR/18 du 20 décembre 2018 portant modification du calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales, tel que publié par la Décision n°065/CENI/BUR/17 du 05 novembre 2017 ;

Vu la Décision n°055/CENI/BUR/18 du 20 décembre 2018 complétant la Décision n°050/CENI/BUR/18 du 20 décembre 2018 portant modification du calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales, tel que publié par la Décision n°065/CENI/BUR/17 du 05 novembre 2017 ;

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BCCE en face du Building ONATRA)
Tél. (+243) 82 420 00 90 - (+243) 97 896 82 99 –E-mail : cenicongodemocratique@gmail.com
Site web: www.ceni.cd

Revu la Décision n°030/CENI/BUR/19 du 29 janvier 2019 portant modification du calendrier des élections des Sénateurs, des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province ;

Vu la Décision n°036/CENI/BUR/19 du 12 mars 2019 portant publication de la liste définitive des candidats indépendants, des partis et des regroupements politiques aux élections des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province ;

Considérant que la Commission électorale nationale indépendante est chargée d'assurer la régularité des processus électoral et référendaire ;

Considérant la nécessité de procéder au réaménagement du calendrier des activités de l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province, après consultation de toutes les parties prenantes à cette élection ;

Vu la nécessité et l'urgence,

Après délibération en Assemblée Plénière,

DECIDE :

Article 1er
L'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province est reportée et se déroulera conformément au calendrier réaménagé repris en annexe de la présente Décision.

Article 2
Les Membres ayant dans leurs attributions le déroulement des scrutins et la collecte des résultats ainsi que le Secrétaire exécutif national sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 22 MAR 2019

Commission Electorale Nationale Indépendante CENI - RDC

Corneille NANGAA YOBELUO

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BCCE en face du Building ONATRA)
Tél. (+243) 82 420 00 90 - (+243) 97 896 82 99 –E-mail : cenicongodemocratique@gmail.com
Site web: www.ceni.cd

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI

CALENDRIER DU PROCESSUS ELECTORAL
ELECTION DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DE PROVINCE

N°	Date de début	Date de la Fin	Durée (Jours)	Activités
ELECTION INDIRECTE DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DE PROVINCE				
1	06-avr.-19	08-avr.-19	3	Campagne électorale pour l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs
2	mercredi 10 avril 2019		1	Jour du Scrutin des Gouverneurs et Vice-gouverneurs
3	10-avr.-19		1	Compilation, Centralisation et Annonce des résultats provisoires de l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs
4	11-avr.-19	25-avr.-19	15	Contentieux des résultats de l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs
5	26-avr.-19	02-mai-19	7	Investiture des Gouverneurs et Vice-gouverneurs

FAIT A KINSHASA, LE 22 MAR 2019

Commission Electorale Nationale Indépendante CENI - RDC

Corneille NANGAA YOBELUO
Président